



Code d'éthique Groupe Ratti

Approuvé par le conseil d'administration au cours de la session du 14.11.2018

SOMMAIRE

PRÉMISSE.....	3
LES DESTINATAIRES.....	4
NOS PRINCIPES ÉTHIQUES ET VALEURS.....	5
NOS NORMES DE COMPORTEMENT	9
Gestion des affaires et des activités d'entreprise	9
Gestion des ressources humaines.....	13
Communication et gestion des informations	14
LES NORMES D'ACTUALISATION DU CODE ÉTHIQUE.....	16
Le Comité d'Éthique du Groupe et les signalements.....	16
Les Sanctions.....	17
EXEMPLES D'APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE.....	18

PRÉMISSSE

Le groupe Ratti est leader dans la création et la production de tissus imprimés, unis et teints en fil pour vêtements, cravates, chemises, vêtements de plage, sous-vêtements et ameublement, ainsi que dans la production et la distribution d'accessoires pour hommes et femmes pour les plus grandes marques internationales de la mode.

Le groupe Ratti est composé de la société italienne Ratti S.p.A., la société mère, et des filiales contrôlées Textrom S.r.l. (Roumanie), Creomoda S.a.r.l. (Tunisie), Ratti International Trading Co. Ltd. (Chine) et Ratti USA Inc. (États-Unis).

Le groupe Ratti, au cours des dernières années, a continué de prendre davantage conscience de l'importance de valeurs telles que l'éthique et la durabilité, en faisant en sorte de les placer au centre de ses activités quotidiennes.

Dans ce contexte, avec la version actuelle du code d'éthique du groupe, le groupe Ratti confirme l'éthique et l'intégrité de son comportement sur la base de ses propres activités et des choix de gestion, dans la conviction absolue que la réalisation des intérêts de l'entreprise peut avoir lieu avec une conduite conforme aux principes de responsabilité sociale d'entreprise. Une responsabilité vis-à-vis de l'État, des personnes, de l'environnement, des clients et des consommateurs et de la communauté. Le rapport de développement durable, les certifications obtenues par le Groupe (et en particulier SA8000 pour la responsabilité sociétale, ISO 14001 pour le management environnemental, OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail et la norme Oeko-Tex Standard 100 pour les exigences écologiques), ainsi que le code d'éthique du groupe témoignent de l'engagement fort dans tous les domaines d'activité du groupe et représentent une étape importante dans l'amélioration constante.

Le code d'éthique du groupe Ratti résume tous les éléments sur lesquels l'identité et la culture d'entreprise sont fondées. Il doit être considéré comme l'héritage et le facteur commun de toutes les sociétés du groupe opérant dans le monde. Il devient ainsi l'outil de référence qui aide à agir avec intégrité, chaque employé et collaborateur du groupe et toute personne exerçant des activités pour le compte du groupe ou nous posant des questions sur les situations d'entreprise que nous rencontrons.

Il peut y avoir des cas où les indications contenues dans ce code varient en ce qui concerne les lois ou les coutumes locales d'un pays spécifique. Dans les cas où la loi ou coutumes locales imposent des normes plus élevées que celles établies par le Code, les lois et coutumes locales doivent toujours être appliquées.

Si, au contraire, le code prévoit un niveau plus élevé, ce dernier prévaut.

Nous nous engageons à diffuser auprès de tous les destinataires les valeurs, les principes éthiques et les normes de comportement contenus dans le présent code d'éthique, au moyen des outils et initiatives jugés les plus appropriés et efficaces, et nous vous rappelons qu'il est consultable sur le site Internet (www.ratti.it) et sur l'intranet de la société.

LES DESTINATAIRES

Les destinataires des prévisions sont les administrateurs, les commissaires aux comptes, tous les employés de chaque Entreprise du groupe Ratti, tous les travailleurs para-subordonnés, les collaborateurs externes (consultants, partenaires commerciaux, agents et, plus généralement, tous ceux qui ont des relations avec les sociétés du groupe Ratti), les fournisseurs et tous les autres qui, à divers titres et à différents niveaux, entrent en contact avec le groupe Ratti ou agissent au nom et pour le compte de celui-ci.

NOS PRINCIPES ÉTHIQUES ET VALEURS

En construisant notre identité, nous choisissons comme valeurs fondamentales l'éthique, la légalité, l'intégrité et la transparence, le respect et la valorisation des ressources humaines, l'engagement envers les questions environnementales et la sécurité sur le lieu de travail, la protection de la propriété intellectuelle, la lutte contre la corruption et le recyclage, la prévention des conflits d'intérêts et la liberté de dénonciation.

Légalité, loyauté et correction

Agir conformément aux lois et règlements en vigueur dans les pays où on opère, en adoptant une attitude responsable et honnête

La légalité, la transparence, l'équité et la loyauté sont des éléments clés sur lesquels nous basons nos interactions avec toutes les parties prenantes. Par conséquent, le Groupe s'engage à:

- agir avec intégrité et sens de responsabilité
- instaurer des rapports loyaux et collaboratifs avec les propres contreparties;
- ne pas effectuer des communications et ne pas avoir des comportements trompeurs dans le but de tirer avantage de ceux en positions de faiblesse ou de non-connaissance

Respect de l'individu et valorisation de notre personnel

Être conscient de l'importance des valeurs qui sont à la base de la satisfaction et motivation de notre personnel.

La philosophie du groupe Ratti a toujours été basée sur une forte appréciation de ses professionnels, sur le développement des talents et des compétences ainsi que sur la motivation et la satisfaction de nos employés. Nous réussissons à atteindre ces objectifs en nous engageant à:

- garantir le respect de l'individu, de sa dignité et de ses valeurs;
- garantir le *work/life balance*;
- répudier toute forme d'exploitation du travail, d'intolérance, de violence, de harcèlement et de discrimination;

- garantir des environnements de travail sains, sûrs et fonctionnels, permettant à chacun d'exprimer ses qualités humaines et professionnelles;
- garantir le plein respect des réglementations nationales et supranationales régissant les relations de travail;
- reconnaître toute forme de libre association entre les travailleurs, à l'exception de ceux qui partagent les valeurs extrémistes du racisme et de la xénophobie;
- offrir les mêmes opportunités d'emploi et la même croissance professionnelle à nos employés ou candidats sur la base de qualifications professionnelles spécifiques;
- assurer un système de sélection, de gestion et de perfectionnement du personnel fondé exclusivement sur des critères de compétence et de mérite.

Protection de la santé et de la sécurité de l'environnement

Considérer la protection de l'environnement et de la santé des travailleurs une des priorités du Groupe et une valeur de base de notre business

Notre attention à ces questions et notre engagement constant en faveur d'une application vertueuse de la réglementation en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité des travailleurs sont également confirmés par l'adoption d'un système de gestion de l'environnement et d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui sont alignées respectivement sur les normes internationales ISO 14001 et OHSAS 18001 dont nous avons obtenues et dont nous maintenons les certifications.

Nous nous engageons à diffuser une culture de la sécurité, de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique, à sensibiliser aux risques, à promouvoir un comportement responsable, à orienter nos processus vers l'adoption de toutes les mesures et technologies capables de garantir la minimisation de l'impact environnementale, efficacité énergétique maximale, gestion prudente des ressources naturelles, réduction et valorisation des déchets et limitation des émissions polluantes.

Responsabilité sociale

Opérer comme une entreprise socialement responsable

Le Groupe Ratti est une entreprise socialement responsable, Ratti S.p.A. et son entreprise contrôlée Creomoda S.a.r.l. sont certifiés SA8000.

Dans cet esprit nous mesurons les impacts de nos activités en nous engageant à promouvoir des

initiatives sociales et des projets en faveur de la société de l'éducation, de la culture et de l'environnement.

Conformément à la politique de responsabilité sociale, nous nous engageons également à prévenir et à combattre toutes les formes d'exploitation du travail, en particulier le travail des enfants, pour les travailleurs directs et le long de la chaîne d'approvisionnement. Nous demandons aux fournisseurs de se conformer aux lois en vigueur et à nos obligations en matière de responsabilité sociale, ainsi que de procéder à des contrôles.

Protection des marques, dessins et brevets et œuvres de la propriété Intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle est considérée comme primordiale pour la réputation et la durabilité de nos produits dans un contexte de concurrence juste et équitable.

Nous considérons que la protection de la propriété intellectuelle revêt une importance primordiale et nous nous engageons donc à :

- Traiter avec la confidentialité requise et protéger les idées, modèles, conceptions et autres formes de propriété intellectuelle développées dans le cadre de l'activité professionnelle de l'entreprise.
- ne pas réaliser de projets et / ou de produits susceptibles de constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, interdisant expressément tout comportement ayant pour objectif la falsification, la contrefaçon, l'utilisation illicite de marques commerciales ou de signes distinctifs et de dessins nationaux ou étrangers;
- ne pas commercialiser de produits portant des marques ou des signes distinctifs contrefaits et / ou trompeurs, y compris en ce qui concerne l'origine, la provenance ou la qualité du produit;
- ne pas créer, commercialiser, diffuser ou simplement utiliser des produits déjà brevetés par des tiers et sur lesquels le Groupe ne peut revendiquer aucun droit;
- interdire toute diffusion, reproduction, utilisation, vente abusive de la propriété intellectuelle à quelque fin que ce soit et pour toute utilisation.
-

Prévention des conflits d'intérêts

Éviter que tout intérêt personnel ne puisse en aucun cas prévaloir sur ceux de l'entreprise et influencer nos choix

Nous nous engageons à identifier les conflits d'intérêts potentiels, à les signaler et à les gérer efficacement afin d'éviter les situations et / ou activités dans lesquelles les intérêts de chacun pourraient entrer en conflit avec ceux de la Société ou du Groupe ou nuire à la capacité de prendre des décisions impartiales et éthiques dans la sauvegarde des intérêts, de l'image et de la réputation de la Société et du Groupe.

Intégrité et lutte à la corruption

Éliminer chaque forme de corruption envers les sujets publics et/ou privés

Dans le cadre des activités internationales de notre groupe, nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées d'intégrité morale, à toujours adopter un comportement inspiré par la transparence et par des valeurs d'honnêteté, d'équité et de bonne foi, dans toutes les relations à l'intérieur et à l'extérieur du groupe dans le respect des lois nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption. Considérant que la corruption est un obstacle majeur à une concurrence loyale, nous avons décidé de prévenir et d'éviter le risque de corruption en adoptant un système structuré de mesures organisationnelles et procédurales contenant des règles, des contrôles et des mécanismes de signalement permettant de prévenir les comportements illicites et les comportements illégaux et de protéger la réputation du groupe à l'échelle mondiale.

Nous n'acceptons ni ne tolérons aucune forme de corruption ou de comportement visant à offrir ou à recevoir des avantages injustes et / ou injustifiés et, par conséquent, nous ne créons ni ne poursuivons aucune relation avec ceux qui n'entendent pas se conformer à ces principes.

Transparence et lutte au blanchiment d'argent

Transparence maximale dans les transactions commerciales et refus de toute forme de réception ou d'usage d'argent blanchi ou d'argent ou de biens provenant d'une source illicite

Nous exerçons notre activité dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, à cette fin, nous nous engageons à refuser de mener à bien des opérations ou des actes impliquant la réception ou le blanchiment de revenus d'activités criminelles de quelque manière que ce soit. Nous nous engageons également à vérifier, à titre préventif, les informations disponibles sur nos fournisseurs et partenaires commerciaux opérant au niveau international, afin de vérifier leur respectabilité et la légitimité de leurs activités avant d'établir avec eux des relations commerciales.

Liberté et devoir de signaler

Prévenir les comportements illicites et assurer l'utilisation correcte des canaux d'information du Groupe pour la collecte de rapports relatifs à ces comportements.

Nous encourageons nos destinataires à signaler, par l'intermédiaire du canal de la société qu'ils jugent le plus approprié, toute situation dans laquelle il y a un doute, en toute bonne foi, qu'une loi, qu'un règlement, que l'un des principes du code de déontologie ou qu'une procédure d'entreprise aient été ou soient sur le point d'être violés.

NOS NORMES DE COMPORTEMENT

La conduite de nos employés doit toujours reposer sur la plus grande transparence, l'équité, l'intégrité éthique, l'honnêteté et la loyauté à l'entreprise. Le Groupe demande aux employés de s'abstenir de promouvoir et / ou faciliter et / ou adopter un comportement, qu'il soit actif ou passif, qui pourrait générer ou duquel dériverait un avantage économique ou d'autre nature, illégal ou illégitime, en faveur de soi-même ou d'un tiers et ayant pour but de promouvoir ou de favoriser des intérêts illégitimes ou illégaux, que ce soit de son propre chef ou de tiers, au détriment du groupe Ratti ou de l'une de ses sociétés

Dans cette optique, le Groupe a défini des règles de conduite spécifiques concernant:

- la gestion des affaires et des activités d'entreprise
- la gestion des ressources humaines
- la communication et la gestion des informations

Gestion des affaires et des activités d'entreprise

Dans le cadre de nos affaires et de nos activités, nous veillons au respect des principes éthiques et des règles de conduite énoncés dans le présent Code d'éthique du Groupe, sans distinction d'importance selon l'importance de la transaction:

Rapports avec les actionnaires

Nous avons l'objectif de maximiser la valeur de la société pour nos actionnaires, en garantissant un

traitement égal pour tous les actionnaires avec lesquels nous établissons un dialogue continu et transparent, en totale conformité avec la législation en vigueur. Nous leur assurons la disponibilité de toutes les informations financières intactes, précises et correctes nécessaires pour prendre des décisions d'investissement, dans le respect des règles comptables, financières et boursières en vigueur.

Les relations avec les actionnaires sont entretenues exclusivement par les services de la société désignés à cet effet, conformément aux règles et procédures en matière de communication des documents et informations concernant le groupe et / ou les sociétés qui en font partie.

Nous interdisons la diffusion de fausses informations et empêchons les délits d'initiés et l'abus d'informations privilégiées. Nous nous engageons à traiter les informations privilégiées n'appartenant pas au domaine public dans le strict respect du règlement intérieur en matière de gestion des informations privilégiées.

Rapports avec les tiers

Nous nous engageons à éviter tout comportement pouvant uniquement être interprété comme visant à obtenir indûment des avantages ou des faveurs de tiers.

En particulier, nous interdisons tout échange de cadeaux, argent ou tout autre avantage en faveur de tiers, tant des particuliers que des membres de l'administration publique, qui pourrait altérer les relations normales de collaboration, de professionnalisme et d'impartialité de l'opinion qui favorise indûment les intérêts du groupe Ratti. et / ou une des sociétés du groupe.

Toute personne qui reçoit des demandes ou des offres, explicites ou implicites, de tels dons doit immédiatement informer la personne morale compétente et le comité d'éthique du groupe et suspendre toute relation avec les tiers intéressés, dans l'attente d'instructions spécifiques.

Les exceptions à ces dispositions sont les cadeaux et autres avantages de valeur modeste, lorsqu'ils sont uniquement imputables à des actes de courtoisie dans le cadre de relations commerciales convenables et ne sont pas expressément interdits par les procédures internes.

Les cadeaux autorisés doivent être fournis conformément aux procédures de l'entreprise et doivent en tout état de cause ne pas altérer l'autonomie de jugement du destinataire.

Rapports avec les Clients

Nous nous engageons à respecter les accords contractuels définis et à établir des relations de confiance

avec les clients, en participant activement à la résolution de leurs problèmes, en fournissant des informations complètes, détaillées et véridiques, et en garantissant la plus grande confidentialité, flexibilité, précision et ponctualité.

Rapports avec les fournisseurs

Les fournisseurs jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité globale de notre groupe.

Nous nous engageons donc à sélectionner les fournisseurs sur la base de critères de commodité qui ne sont pas exclusivement économiques, mais nous évaluons avec soin des caractéristiques telles que la qualité des produits et / ou du service, la capacité technique et organisationnelle, la capacité à réaliser les activités requises, le respect des réglementations sur la protection de la santé, la sécurité et l'environnement, les droits de l'homme, les pratiques du personnel et la solidité financière, afin de sélectionner des fournisseurs possédant les meilleures caractéristiques en termes de qualité, de coût, de service et d'éthique.

Dans cette optique, le groupe Ratti adopte des procédures spécifiques :

- l'attribution des tâches / commandes doit être effectuée selon des critères objectifs;
- la relation avec les fournisseurs est transparente, correcte et collaborative;
- les engagements mutuels sont explicites et régis par des contrats exhaustifs;
- garantir le respect de toutes les dispositions de la loi et l'application des conditions convenues par contrat ;
- la performance du fournisseur doit être évaluée objectivement et correctement.

Nous nouons des relations seulement avec des fournisseurs jouissant d'une réputation respectable, qui n'exercent que des activités licites et dont la culture éthique est comparable à celle du groupe Ratti. À cet égard, nous engageons nos fournisseurs contractuellement pour respecter les lois, ainsi que pour prendre connaissance des principes énoncés dans le présent code d'éthique et le code des fournisseurs, et pour qu'ils s'y conforment; À cet égard, nous appliquons aux fournisseurs des programmes de vérification visant à vérifier le respect des principes énoncés dans la certification SA8000 (responsabilité sociale de l'entreprise), ISO14001 (système de management environnemental) et OHSAS18001 (santé et sécurité au travail), ainsi que les normes en vigueur sur la médiation illégale et l'exploitation du travail.

Nous demandons à nos fournisseurs, qui à leur tour, veillent à ce que ces principes soient également mis en œuvre par leurs employés, leurs sous-traitants et les tiers avec lesquels ils travaillent, afin de garantir l'éthique et la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les sociétés du groupe s'engagent à ne pas initier de formes de collaboration avec ceux qui n'acceptent

pas ces conditions.

Rapports avec les Partenaires

Dans le cadre du développement d'initiatives envisageant de collaborer avec d'autres entreprises et partenaires commerciaux, le groupe Ratti s'engage à adopter toutes les mesures et à se conformer à toutes les procédures spécifiques afin de vérifier que:

- les partenaires jouissent d'une réputation respectable et sont en présence de caractéristiques de capacité, de professionnalisme, d'honnêteté et d'intégrité morale;
- Les partenaires ne soient engagés que dans des activités licites et s'inspirent de principes éthiques qui ne sont pas en conflit avec ceux du groupe;
- soit garantie la transparence maximale des accords et évitée la signature de pactes ou accords secrets contraires à la loi;
- les relations avec les partenaires soient franches, transparentes et collaboratives.

Rapports avec les institutions et organisations Publiques

- Nous gérons nos activités en pleine coopération avec les institutions publiques et les autorités de surveillance présentes dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, en garantissant un maximum de transparence, de clarté et d'exactitude, en reconnaissant et en respectant le rôle et l'autorité.

Les relations avec les organismes et institutions publics ne sont gérées que par les fonctions et par les personnes qui y sont déléguées, par le biais d'une conduite transparente dénuée de tout comportement susceptible de compromettre son impartialité et son autonomie de jugement. Conformément à ce principe et à titre d'exemple uniquement, nous interdisons les actions ou comportements visant à:

- promettre, offrir ou, de quelque manière que ce soit, payer ou fournir des montants, avoirs en nature ou autres avantages, y compris à la suite de pressions personnelles illicites, à des agents publics ou à des interlocuteurs privés, lorsqu'ils sont chargés du service public, dans le but de promouvoir ou favoriser les intérêts des entreprises.
- avoir recours à différentes formes d'aide ou de contributions, telles que des missions, des conseils, de la publicité, des parrainages, des opportunités d'emploi, des opportunités commerciales ou autres, pour lesquelles nous poursuivons le même objectif
- conserver et adopter de tels comportements et actions à l'égard des époux, des proches ou des personnes similaires à celles décrites ci-dessus;

- se comporter de manière à influencer indûment les décisions des fonctionnaires qui agissent ou prennent des décisions au nom de l'administration publique; fournir ou promettre de fournir, solliciter ou obtenir des informations ou des informations et / ou documents confidentiels qui pourraient compromettre l'intégrité ou la réputation d'une partie ou des deux en violation des principes de transparence et de justesse professionnelles.

Rapports avec les partis politiques et les organisations syndicales

Nous promovons le dialogue avec les syndicats et encourageons les employés à adhérer à ces organisations sans exprimer aucun type de préférence. Le groupe n'apporte aucune contribution directe ou indirecte aux partis politiques, mouvements, comités, organisations politiques et syndicales, ni à leurs représentants, et ne les soutient d'aucune manière.

Rapports avec la concurrence

Nous exerçons nos activités à l'échelle internationale dans le respect de la concurrence ainsi que des règles et lois nationales et supranationales qui la protègent. Personne ne peut prendre d'initiatives visant à affecter indûment le marché, par exemple en recherchant des accords ou des actions illicites visant à créer des conditions d'avantages illicites ou à fausser les règles qui régissent le marché libre.

Gestion des ressources humaines

Le professionnalisme et le dévouement de nos employés sont un élément indispensable à l'existence, au développement et au succès de notre entreprise. La sélection du personnel est effectuée par les fonctions compétentes du Groupe et s'effectue dans le respect des valeurs de l'entreprise, des principes éthiques de ce Code et de toutes les dispositions légales applicables, aux niveaux européen et national.

Nous nous engageons à développer les talents et les compétences, à investir dans les compétences et le potentiel de nos employés, en promouvant des formations orientées vers une mise à jour continue qui nous permette d'offrir à tous, à égalité de chances, les mêmes opportunités d'amélioration et de développement professionnel.

Nous condamnons toute forme de discrimination (par exemple, fondée sur l'âge, l'origine raciale et ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les convictions religieuses, le sexe, la sexualité, l'état de

santé, etc.), pour inciter le racisme, la xénophobie et toute forme d'exploitation du personnel et nous n'établissons aucune relation de travail, ni aucune forme de collaboration avec des sujets sans permis de séjour régulier et, en tout cas, en violation des normes du travail généralement appliquées ou requises par les normes nationales et internationales .

Biens d'entreprise et utilisations des ressources informatiques

L'utilisation des actifs et des ressources de l'entreprise doit être exclusivement fonctionnelle pour l'exécution des activités de l'entreprise et doit s'effectuer de manière efficace et de manière à protéger sa valeur conformément à la législation en vigueur.

Il est interdit toute utilisation de ces actifs et ressources qui est contraire aux intérêts du groupe Ratti ou qui est dictée par des raisons professionnelles non liées à la relation de travail ou qui est susceptible de causer des modifications ou des dommages. En particulier, nous n'autorisons pas:

- l'utilisation des actifs de l'entreprise et, en particulier, des ressources informatiques et du réseau à des fins contraires aux dispositions impératives de la loi, de l'ordre public ou des bonnes mœurs
- l'utilisation des actifs de l'entreprise pour commettre ou conduire à la commission d'infractions
- les enregistrements audiovisuels, électroniques, sur papier ou photographiques ou reproductions de documents de la société, sauf dans les cas où ces activités relèvent du cadre normal des fonctions confiées et / ou expressément autorisées
- à mener des actions qui, de quelque manière que ce soit, peuvent endommager, altérer, endommager ou détruire des systèmes informatiques ou télématiques, programmes et données informatiques de la Société ou de tiers.

Chaque personne est personnellement responsable du maintien de la sécurité des équipements informatiques d'entreprise et de la confidentialité de ses données d'accès, en évitant son utilisation frauduleuse ou abusive, ainsi que le transfert, même à des collègues, de son identifiant et de son mot de passe pour l'accès aux systèmes informatiques.

Communication et gestion des informations

Communication d'entreprise

Tous les supports de communication et d'information d'entreprise sont gérés exclusivement par les fonctions officiellement désignées et de manière coordonnée au niveau du Groupe, dans le strict respect des principes de transparence, de précision, de rapidité et des procédures en vigueur. Nous

nous engageons à fournir des communications au marché et aux autorités de surveillance de manière opportune, précise, complète, correcte, claire et compréhensible et, dans tous les cas, dans le respect des lois applicables dans les juridictions concernées.

Enregistrement comptable

Nous considérons les valeurs et les critères essentiels de notre entreprise, le respect de la loi et le respect intégral des principes de transparence, de véracité, d'exactitude et d'exhaustivité de la comptabilité et de tout autre document dans lequel figurent les éléments économiques, financiers et de capital de la société. Nous nous efforçons d'avoir un système de comptabilité administrative fiable pour bien représenter les faits de gestion et nous assurons une collaboration maximale avec les fonctions d'entreprise en charge, afin que les faits de gestion soient représentés rapidement et correctement, tout en garantissant l'exhaustivité, la véracité et la clarté des informations fournies ainsi que l'exactitude des données et du traitement.

Information non financière

Conformément aux dispositions du décret législatif n ° 254/2016 et attentif aux questions relatives à la responsabilité sociale des entreprises, le groupe Ratti élabore le rapport de développement durable et la déclaration consolidée de nature non financière, disponibles sur le site web de la société.

Informations réservées

Nous considérons que la gestion des informations confidentielles est essentielle pour protéger notre réputation et préserver notre activité.

Toutes les informations confidentielles (ainsi que tous les documents, informations et données concernant notre groupe, nos employés, nos clients et nos partenaires commerciaux) sont considérées comme telles et ne doivent pas, par conséquent être acquises, utilisées ou communiquées sauf avec les personnes autorisées ; et dans tous les cas, ne peuvent être divulguées **ou** utilisées en dehors des activités de la société conformément à la législation en vigueur, aux principes d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, de rapidité et de non-sélectivité, ainsi qu'aux procédures internes applicables.

À cette fin, nous nous engageons à:

- maintenir un niveau adéquat de sécurité dans la sélection et l'utilisation de nos systèmes de technologie de l'information;
- interdire expressément l'utilisation et la divulgation d'informations qui ne sont pas du domaine public;
- protéger la confidentialité des informations que nous avons pu recevoir de tiers;
- respectez scrupuleusement les lois et réglementations en matière de délit d'initié (délict d'initié) dans la juridiction concernée, dans le respect des procédures et réglementations internes.

Privacy

Dans le cadre de nos activités, nous recueillons des données personnelles que nous nous engageons à traiter en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée dans les juridictions dans lesquelles nous collectons, stockons et utilisons les informations personnelles.

Medias sociaux

Nous nous engageons à utiliser les médias sociaux de manière correcte et responsable, tant au travail que dans la vie privée, afin de protéger l'image et la réputation du Groupe.

LES NORMES D'ACTUALISATION DU CODE ÉTHIQUE

[Le comité éthique du Groupe et les signalisations](#)

Nous encourageons tous les destinataires à signaler les violations (réelles ou présumées) du présent code d'éthique.

Le comité d'éthique du groupe constitue le point de référence pour l'interprétation correcte du code d'éthique, que tous les destinataires peuvent consulter aussi en cas de doute ou de clarification. Le comité d'éthique du groupe est établi par résolution du conseil d'administration et reste en fonction pendant la période fixée au moment de la nomination; il est chargé de veiller à la cohérence de l'application des principes éthiques au sein du groupe, d'examiner et de gérer les rapports de violation, du code de déontologie ou des demandes de clarification

La nomination en tant que membre du comité d'éthique est subordonnée à la possession des conditions subjectives d'honorabilité, d'intégrité, de respectabilité et d'indépendance, ainsi que de l'absence de

motifs d'incompatibilité avec la nomination, tels que des conflits d'intérêts potentiels avec le rôle et les tâches liés à l'affectation.

Tous les destinataires qui, s'ils viennent à se rendre compte de situations qui, effectivement ou potentiellement, peuvent constituer une violation grave du code de déontologie doivent en informer sans délai le comité de déontologie. Les rapports d'infraction au Code d'éthique du groupe peuvent être envoyés par courrier électronique (Rattiw whistleblowing@legalmail.it) ou par une lettre officielle à l'attention du Comité d'éthique du siège de Ratti Spa, via Madonna, 30 - 22070. Guanzate (CO) - Italie, en indiquant sur la lettre les mots "À l'attention du document d'éthique confidentiel - ne pas ouvrir". Le comité d'éthique examinera les rapports présentés en faisant appel, le cas échéant, au support d'autres fonctions du groupe.

Si les allégations présentées sont confirmées par l'enquête, le groupe Ratti les gérera en appliquant des mesures correctives et / ou disciplinaires et des actions en justice, si nécessaire.

Ce processus est géré en garantissant une confidentialité maximale sur l'identité du rapport et en conformité avec la législation en vigueur et les procédures internes spécifiques.

Ne sont pas autorisés - et lorsqu'elles sont avérées sont passibles de sanctions disciplinaires - des formes de représailles ou de discrimination à l'encontre des rapporteurs, ou des violations des protections à la signalisation de la loi et des règles internes du Groupe.

Spécifiquement, le Groupe condamne quiconque fait un rapport sans fondement avec intention ou négligence grave. Pour cette raison, des sanctions disciplinaires sont prévues à l'encontre de ceux qui contreviennent à cette disposition.

Les Sanctions

Le non-respect des principes éthiques et des règles de conduite contenus dans le présent code d'éthique peut être pertinent pour l'application de sanctions disciplinaires, sans préjudice de l'adoption éventuelle de mesures disciplinaires différentes liées à d'autres responsabilités. Aucun comportement illégal ou en tout cas en violation des dispositions de ce document ou même seulement illégitime ou incorrect peut être justifié ou considéré comme moins grave, même dans l'intérêt ou au profit des Compagnies. Par conséquent, toute action entreprise malgré les dispositions contraires établies par le présent code de déontologie fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Les fournisseurs et partenaires commerciaux qui se conduisent en violation du présent code d'éthique peuvent être sanctionnés de la manière expressément prévue dans les clauses contractuelles correspondantes ou, en tout état de cause, par la résiliation du rapport.

EXEMPLES D' APPLICATIONS DU CODE ÉTHIQUE

<p>Que dois-je faire si je reçois un cadeau d'un tiers? Puis-je offrir un cadeau à un client?</p> <p>NOS RÈGLES DE CONDUITE liées aux relations avec les tiers peuvent fournir la réponse que vous recherchez! N'oubliez pas qu'aucun cadeau ne doit être de nature à modifier les relations normales de collaboration, de professionnalisme et d'impartialité du jugement.</p>	<p>La machine que j'utilise a quelques problèmes avec le dispositif de sécurité installé... Que dois-je faire?</p> <p>Dans NOS PRINCIPES ET VALEURS ÉTHIQUES, vous trouverez un paragraphe consacré à "La protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement". Votre santé est au cœur de nos engagements, n'hésitez pas, communiquez immédiatement le risque que vous avez constaté à votre responsable, afin que nous puissions opérer pour garantir votre santé et votre sécurité au travail.</p>
<p>J'ai la sensation que le comportement de certains collègues viole les principes du Code... Que dois-je faire?</p> <p>Dans les RÈGLES D'APPLICATION, le paragraphe "COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GROUPE ET SIGNALEMENTS" peut fournir la réponse que vous recherchez! Sachez qu'il existe une ligne de contact dédiée avec le comité d'éthique (Rattiwhistleblowing@legalmail.it), utilisez- la, vous serez protégé contre toute forme de représailles et de discrimination!</p>	<p>Je ne suis pas sur que le fournisseur que nous utilisons respecte toutes les règles ... Que dois-je faire?</p> <p>NOS RÈGLES DE COMPORTEMENT liées aux relations avec les fournisseurs peuvent apporter la réponse que vous recherchez! Ils doivent également suivre les "règles du jeu", se conformer à notre code de déontologie et à un code qui leur est dédié (code du fournisseur), informer immédiatement votre responsable ou le comité d'éthique!</p>
<p>Je ne suis pas si sûr que le dessin que je veux utiliser soit librement utilisable et je doute qu'il puisse être soumis à des droits appartenant à des tiers, je continue comme si de rien n'était ?</p> <p>Parmi NOS PRINCIPES ET VALEURS ÉTHIQUES, il y a un paragraphe concernant la "Protection des marques, des brevets et de la propriété intellectuelle" qui peut fournir la réponse que vous recherchez! N'oubliez pas que le groupe Ratti condamne toute activité pouvant entraîner la violation des droits de propriété industrielle, parlez-en avec votre responsable et, si nécessaire, au service juridique.</p>	<p>On m'a proposé d'effectuer une performance occasionnelle en dehors de mon temps de travail ... Que dois-je faire?</p> <p>Parmi NOS PRINCIPES ET VALEURS ÉTHIQUES, figurent des indications sur les règles à suivre dans les situations pouvant présenter des conflits d'intérêts". N'oubliez pas de signaler toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts avec le groupe ou avec des tiers, ou susceptible de nuire à votre capacité à prendre des décisions impartiales afin de préserver les intérêts de la société et du groupe.</p>